

Les Infos de Base

Mercredi 27 mai 2015
volume 18, numéro 21
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

Les *Infobases Lois et Règlements du Québec* sont à jour au 1^{er} avril 2015 pour les lois et au 1^{er} mai 2015 pour les règlements.

Les *Infobases Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 22 avril 2015.

Les *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 26 mars 2015.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 23 mai 2015.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 23 mai 2015 et contient maintenant 9 808 termes ou mots de renvoi pertinents.

Modifications aux lois du Québec

LOI SUR L'AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC, RLRQ, c. **A-7.003**, aa. 62, 63, 64.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC, RLRQ, c. **A-7.002**, aa. 183, 184, 185, 186.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, RLRQ, c. **A-33.2**, aa. 721, 722.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

Loi sur le Barreau, RLRQ, c. **B-1**, aa. 1, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19-22, 22.1, 23, 24, 25, 26, 26.1, 26.2, 33, 40, 41, 42, 44, 45, 48, 49, 55, 56, 58, 65, 66,

68, 70, 71, 72, 78, 79, 122, 125, 134, 140.2, 140.3.

Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions, L.Q. 2014, c. 13, aa. 1-17.

LOI SUR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE, RLRQ, c. **C-33.1**, aa. 30, 31.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC, RLRQ, c. **C-57.02**, aa. 39, 40.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC, RLRQ, c. **C-62.1**, aa. 90, 91.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR FINANCEMENT-QUÉBEC, RLRQ, c. **F-2.01**, aa. 61, 62, 63.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

Loi sur la fonction publique, RLRQ, c. **F-3.1.1**, aa. 35, 4243, 44, 46, 47, 47.1, 49.1, 49.2, 50, 50.0.1, 50.1, 53, 53.0.1, 53.2, 70, 99, 115, 129.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, aa. 1, 3-8, 10-13, 14, 15-17, 19, 22, 24, 32.

LOI SUR L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX, RLRQ, c. **I-13.03**, aa. 97, 98, 99.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, RLRQ, c. **I-13.1.1**, aa. 40, 41, 42.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

Dans ce numéro

1 État de la publication

Modifications aux lois du Québec

2 Modifications aux règlements du Québec

Avis concernant la veille législative québécoise

Infobases Lois et Règlements de l'Ontario : fin de la publication

Infobase Lois du Québec — version historique : fin de la publication

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

LOI SUR INVESTISSEMENT QUÉBEC, RLRQ, c. **I-16.0.1**, aa. 167, 168, 169.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, RLRQ, c. **L-0.1**, a. 73.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique, RLRQ, c. **M-11.4**, aa. 2, 5.

Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en prolonger l'application, L.Q. 2015, c. 9, a. 1.

LOI SUR LES MUSÉES NATIONAUX, RLRQ, c. **M-44**, aa. 44, 45, 45.1, 46, 47.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

Loi sur le Protecteur du citoyen, RLRQ, c. **P-3**, aa. 37, 37.1, 37.2.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE, RLRQ, c. **R-6.01**, aa. 150, 151, 152.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, RLRQ, c. **S-4.2**, aa. 619.63, 619.64.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC, RLRQ, c. **S-13.01**, aa. 39, 40, 41.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES DU QUÉBEC, RLRQ, c. **S-13.1**, aa. 27.2, 27.3, 27.4.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR, RLRQ, c. **S-16.001**, aa. 49, 50, 51.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

Loi sur la Société du Plan Nord, RLRQ, c. **S-16.011**, aa. 94, 95.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, a. 34.

Loi sur les tribunaux judiciaires, RLRQ, c. **T-16**, a. 224.2.

Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, L.Q. 2015, c. 11, a. 1.

Loi sur les véhicules hors route, RLRQ, c. **V-1.2**, a. 12.1.1.

Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions, L.Q. 2014, c. 12, a. 10.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux règlements du Québec

Régime de prestations supplémentaires des juges auxquels s'applique le régime de retraite prévu à la Partie V.1 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, RLRQ, c. **T-16**, r. 6, a. 10.

Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, L.Q. 2015, c. 11, a. 2.

Règlement sur la signalisation des sentiers de véhicule hors route, RLRQ, c. **V-1.2**, r. 4.2, a. 25.1.

Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions, L.Q. 2014, c. 12, a. 54.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Avis concernant la veille législative québécoise

Veillez noter que notre publication *Les Infos de Base* cessera de recenser les mises à jour à la législation québécoise le 3 juin 2015.

En conséquence, elle cessera d'être publiée automatiquement chaque semaine.

Nous l'utiliserons désormais uniquement pour vous envoyer des nouvelles de la publication *Accès Légal*.

Infobases Lois et Règlements de l'Ontario : fin de la publication

Veillez noter que l'édition d'avril 2015 a été la dernière mise à jour des *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario*. Ces infobases seront conservées quelques mois dans *Accès Légal*. Elles seront retirées de la collection avec l'édition de juillet 2015.

Infobase Lois du Québec — version historique : fin de la publication

Veillez noter que notre publication *l'Infobase Lois du Québec — version historique* cessera d'être mise à jour le 3 juin 2015. Elle sera conservée dans la collection aux fins de référence.

Ce produit sera remplacé par un service de repérage dans le temps des textes des lois et règlements du Québec en versions françaises et anglaises.

Nous téléchargeons une image quotidienne du site de l'Éditeur officiel depuis que ce dernier a acquis son statut officiel en 2010.

Nous pouvons donc repérer non seulement une version historique des textes des lois et règlements, mais la version officielle telle que diffusée sur le site de l'Éditeur officiel au jour désiré.

Les clients qui en feront la demande pourront obtenir une copie complète de l'ensemble des téléchargements (100Go à ce jour).